

samedi 9 décembre 2006
CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 06 DECEMBRE 2006

Lors du conseil municipal qui s'est tenu le mercredi 6 décembre à 19 h 30, les tarifs de l'eau ont été augmentés de 3 centimes pour 2007, soit pour la location de compteur 55 € (herbage 27.50 €), les 1ers 60 m³ : 0.80 €, de 60 à 100 m³, 0.70 € et au-delà : 0,60 €. Eau vendue à la commune de Bretoncelles : 0,55 €.

A la station d'eau de l'Epine, la pompe pour le dosage du chlore, a été changée pour un montant TTC de 1736,11 €.

Pour suivre la réglementation en matière de marchés publics, le conseil a voté

- la consultation de 3 fournisseurs minimum pour des achats entre 4.000 et 60.000 €,
- la publicité dans un journal local avec mise en concurrence sur devis et délai minimum de 15 jours en remise des offres pour les achats entre 60 et 90.000 €.
- Au-delà, les modalités sont fixées par le nouveau code des marchés publics, et, en dessous de 4.000 €, négociation directe sans obligation de publicité.

Concernant la réfection de la toiture nord de l'église, Mme Leroyer informe de ses différentes démarches qui n'ont abouti qu'à un accord verbal pour la subvention du Conseil Général, probablement en janvier prochain, mais sans document écrit il reste difficile d'engager les travaux.

Parmi les différentes demandes de subventions reçues, celle du collègue P. Harel de Rémalard a été retenue : 16,50 € x 2 enfants pour leurs trajets au golf.

La nouvelle charte du Parc Naturel a été évoquée. Certaines expressions semblent maladroitement, comme « l'engagement de communes » :

- pour la réduction du traitement des déchets, alors que cela concerne chaque individu, les élus ne sachant que trop bien le prix global de ces déchets, ou
- pour empêcher tout dépôt sauvage, alors que d'un jour à l'autre n'importe quel camion peut venir déposer dans un bois et de nuit... A Coulonges, élus et employé communal surveillent de très près les dépôts et pourraient difficilement faire davantage.